

Rapport public Parcoursup session 2024

CARREL Centre de formation - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

CARREL Centre de formation - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage (28300)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CARREL Centre de formation - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage (28300)	Jury par défaut	Tous les candidats	100	257	1

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Diplôme	Titulaire du Baccalauréat (ou en cours d'obtention)	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Niveau scolaire	Matières : Mathématiques, français, éco-droit, SES	Important
Savoir-être	Savoir être du domaine immobilier	Organisation, rigueur, autonomie, capacité rédactionnelle, aisance relationnelle, aisance avec les chiffres	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissance du contenu de la formation Cohérence entre le projet professionnel et la formation	Connaissance du contenu de la formation Cohérence entre le projet professionnel et la formation	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Expérience professionnelle Activité extra-scolaire	Expérience professionnelle Activité extra-scolaire	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

- Etude du projet de formation en lien avec la formation choisie
- Etude des résultats scolaires (notes et appréciations)
- Etude des activités extrascolaires

- Si la candidature est retenue suite à l'étude du dossier parcoursup, le candidat est contacté pour un entretien de présélection (entretien de motivation + tests pédagogiques) à l'issue duquel il saura si sa candidature est acceptée ou refusée
- Le candidat sera ensuite accompagné dans sa recherche d'entreprise pour l'alternance

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nous encourageons les candidats à porter une attention particulière à leur projet de formation.

L'objectif étant pour celui-ci d'expliquer de façon synthétique le rapport entre le projet professionnel du candidat et le choix de la formation.

Les activités et centres d'intérêt sont également importants, d'autant plus, lorsque vous postulez pour une formation en alternance.

Nous vous encourageons à indiquer vos différentes expériences professionnelles (stages, emplois étudiants, emplois estivaux, service civique, bénévolat, etc.), ainsi que vos activités extrascolaires.

Si votre dossier est sélectionné pour l'entretien de présélection à Carrel, nous attendons de vous une attitude professionnelle lors de ce rendez-vous.

Faites attention à votre tenue et soyez ponctuel !

N'hésitez pas à visionner la vidéo ci-dessous avec nos conseils pour bien candidater :

<https://www.youtube.com/watch?v=NTKqtcGbhVg>

Signature :

Michèle GUIONNET,

Chef d'établissement de l'établissement CARREL

Centre de formation